

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Comité syndical du 13 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Marc DUFLLOT		
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGLIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	X	X
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY		Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT			M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUBE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER	X		M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU		Mme Sophie BLANCHETON	M. Bernard GUILLEMOT		
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET			M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 05 mars 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 29

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 2 :

- Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY à Mme Lysiane BOUGON-CELERIER
- M. Bernard NADEAU à Mme Sophie BLANCHETON

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-Président de la CDC Lavalette Tude Dronne.

OBJET : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 – OP 144 et 145

EXPOSE :

Il est présenté au Comité Syndical deux factures de l'entreprise SARL RIVOLET AREA, en date du 08/03/2018, concernant les travaux d'entretien de la ripisylve sur la Dronne, d'un montant de 39 953.45 € TTC et de 15 480 € TTC.

Ces factures sont liées aux marchés publics suivants :

- MAPA pour la tranche 1 du PPG 2016-2026 de la Tude et de la Dronne charentaises, OP 144, lot n° 2 sur la Dronne, pour 39 923.45 € TTC,
- MAPA pour la tranche 2 du PPG 2016-2026 de la Tude et de la Dronne charentaises, OP 145, lot n° 2 sur la Dronne, pour 15 480 € TTC.

Les travaux ayant été réalisés l'année dernière, il est proposé de régler au plus vite ces deux factures. C'est pourquoi il est demandé l'autorisation au Comité Syndical de mandater ces deux factures avant le vote du budget 2018.

Il est exposé l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Et ce, en vertu de « L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation qui permet aux collectivités, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire les dépenses d'équipement du budget primitif 2017 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 416 698 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 104 174 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du syndicat, avant le vote du budget primitif 2018, selon la répartition suivante :

Opération 144 : TRAVAUX PPG TUDE ET DRONNE CHARENTAISE - 1^{ère} TRANCHE - 2016

- Article 2315, code fonction 830 : travaux sur les installations et outillages : 40 000 € TTC.

Opération 145 : TRAVAUX PPG TUDE ET DRONNE CHARENTAISE - 2^{ème} TRANCHE - 2017

- Article 2315, code fonction 830 : travaux sur les installations et outillages : 15 500 € TTC.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater, sur le budget du syndicat, avant le vote du budget primitif 2018 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement, pour un montant maximum de 104 174 € au total, répartis comme suit :

Opération 144 : TRAVAUX PPG TUDE ET DRONNE CHARENTAISE

1^{ère} TRANCHE - 2016

- Article 2315 : travaux sur les installations et outillages : 40 000 € TTC.

Opération 145 : TRAVAUX PPG TUDE ET DRONNE CHARENTAISE

2^{ème} TRANCHE - 2017

- Article 2315 : travaux sur les installations et outillages : 15 500 € TTC.

- **DONNE** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël Boniface', written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the following text: 'SABV' in large bold letters, 'Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' in smaller text below it, and 'Dronne Aval' at the bottom. The signature is written in a cursive style.